

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 12 avril 2010**

~~~~~

**MAISON DE LA POTERIE, COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 avril 2010, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Maurice DEJEAN, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, Dominique EDMONT MARIETTE, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Cyrille CADARS, Marie-Agnès VAILHE SIBERTIN-BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Martine BONNET, Jean-Luc CROIZIER, Caroline COMBES, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Eric PALOC, GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : Jérôme CASSEVILLE, Jean-Claude MARC, SIDERIS André, René GOMEZ, Gérard CABELLO, Bernard JEREZ, Daniel REQUIRAND, Bernard DOUYSSSET, Caroline COMBES, Didier LAMONT

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver le projet de plan de financement relatif à l'opération Maison de la Poterie présenté ci-dessous,



Plan de financement prévisionnel  
Maison de la Poterie

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
FRAIS d'ETUDES	300 000,00 €	15%	Conseil général de l'Hérault	450 000,00 €	23%
TRAVAUX	1 310 000,00 €	66%	Conseil régional Languedoc Roussillon	255 000,00 €	13%
SCENOGRAPHIE / MUSEOGRAPHIE	390 000,00 €	20%	Etat - DDR	50 000,00 €	3%
			Etat - FNADT	438 360,00 €	22%
			Etat - DRAC	100 000,00 €	5%
			Europe - FEADER	300 000,00 €	15%
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>1 593 360,00 €</b>	<b>80%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>406 640,00 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 392 000,00 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 392 000,00 €</b>	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Etat (au titre de la DDR, du FNADT), la DRAC LR, l'Europe (FEADER) et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 295 le  
Publication le **23 AVR. 2010**  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le **23 AVR. 2010**  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



<b>RAPPORT ADDITIONNEL</b>	<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>
<i>Rapporteur :</i>	
<b>MAISON DE LA POTERIE, COMMUNE DE SAINT JEAN DE FOS</b>	
<b>DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES</b>	

Le projet de création d'une Maison de la Poterie sur la commune de Saint Jean de Fos, porté par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, fait partie du programme d'actions de l'Opération Grand Site Saint Guilhem le Désert / Gorges de l'Hérault et a été labellisé Pôle d'Excellence Rurale.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif :

- D'amplifier le pôle culturel et artisanal autour du métier des potiers en zone rurale ;
- De diffuser la fréquentation touristique sur l'ensemble du Grand Site ;
- D'améliorer l'accueil du public et l'animation touristique et culturelle.

Ce projet vise à valoriser le savoir-faire ancestral et toujours en activité, la poterie, par :

- la création d'un pôle muséographique regroupant les collections locales ;
- la création d'animations interactives, d'activité pédagogique qui permettront aux visiteurs de découvrir et de s'initier aux savoirs faire potier ;
- la mobilisation de la filière argile du territoire.

Il est nécessaire de rappeler que suite à une étude de définition et de programmation du projet de juin 2005 à septembre 2006 par les « Clefs du Patrimoine », un concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse a été lancé en novembre 2006. Ce dernier a été déclaré sans suite, aucun des projets n'étant pleinement satisfaisant.

Le choix a alors été fait de relancer, dans un premier temps, une consultation pour sélectionner une équipe de muséologues et scénographes. Le groupement LES CRAYONS SARL et CROCODILE MUSEOLOGIE a été mandatée en avril 2008. Dans un second temps, un nouveau concours de maîtrise d'œuvre a été lancé pour la conception architecturale du projet adapté au projet scénographique défini préalablement.

Aujourd'hui, le projet doit connaître un démarrage des travaux à partir de juin 2010 pour une durée de 12 mois. L'ouverture de la Maison de la Poterie étant prévue pour mai 2011.

Afin d'améliorer le taux de financement de ce projet, nous sollicitons aujourd'hui les services de la Direction Régionales des Affaires Culturelles du Languedoc Roussillon (DRAC LR) et l'Europe (FEADER) au titre de l'appel à projets « Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel », pour compléter notre plan de financement.

Le nouveau plan de financement du projet Maison de la Poterie serait le suivant :

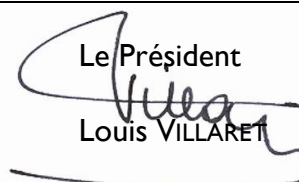
Plan de financement prévisionnel  
Maison de la Poterie

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
FRAIS d'ETUDES	300 000,00 €	15%	Conseil général de l'Hérault	450 000,00 €	23%
TRAVAUX	1 310 000,00 €	66%	Conseil régional Languedoc Roussillon	255 000,00 €	13%
SCENOGRAPHIE / MUSEOGRAPHIE	390 000,00 €	20%	Etat - DDR	50 000,00 €	3%
			Etat - FNADT	438 360,00 €	22%
			Etat - DRAC	100 000,00 €	5%
			Europe - FEADER	300 000,00 €	15%
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>1 593 360,00 €</b>	<b>80%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>406 640,00 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 392 000,00 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 392 000,00 €</b>	

Je propose donc à l'assemblée :

- d'approuver le projet de plan de financement relatif à l'opération Maison de la Poterie,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Etat (au titre de la DDR, du FNADT), la DRAC LR, l'Europe (FEADER) et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

---

Le Président  
  
 Louis VILLARET